Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 25 (1961)
Heft: 99-100

Artikel: Observations sur les mots construits dérivés en français
Autor: Wagner, R.-Léon
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399283

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OBSERVATIONS SUR LES MOTS CONSTRUITS DÉRIVÉS EN FRANÇAIS

D'une étude en cours sur les mots construits j'avais extrait en 1946 quelques pages qui ont été recueillies dans les *Études romanes dédiées à Mario Roques par ses amis, collègues et élèves de France* (Paris, Droz). Depuis, je me suis entretenu plusieurs fois avec ce maître des questions qui se posaient à moi au fur et à mesure que je poursuivais cette enquête. L'une d'elle concerne l'interprétation, sur le plan du style, des dérivés à suffixe et des déverbaux. Il semble que sur ce point la méthode beaucoup trop subjective de l'ancienne sémantique doive céder le pas à une autre, plus méthodique, qui tienne compte davantage et de la diversité des situations auxquelles répond l'emploi de ces mots construits et des servitudes imposées par la morphologie. J'avais communiqué des notes là-dessus à Mario Roques ; sous réserve de certaines corrections (il en proposait toujours, et de justes), celui-ci avait bien voulu les approuver dans leur ensemble. J'ai pensé ne pouvoir mieux faire que de les résumer ici. Elles recevront ailleurs des compléments justificatifs et surtout une illustration d'exemples qui ne pouvait se développer dans les limites d'un bref article [1].

1. Du point de vue des *mécanismes* de formation mis en jeu, les mots construits se répartissent, comme on le sait, en deux catégories suivant qu'il y a élargissement d'une base (soit existante soit virtuelle) ou bien fixation d'une base nouvelle.

1. On rappellera simplement que trois études récentes ont singulièrement enrichi l'histoire de la suffixation en français. En 1950, celles de M. K. Baldinger, *Kollektivsuffixe und Kollektivbegriff. Ein Beitrag zur Bedeutungslehre im Französichen mit Berucksichtigung der Mundarten*, Berlin, Akademie Verlag, 1 vol., 300 p. et d'A. François, *La désinence « ance » dans le vocabulaire français, une « pédale » de la langue et du style. Essai historique suivi d'un répertoire de mots finissant par -ance avec un appendice de mots finissant par -ence et -escence.* Genève, Droz, 1 vol., 95 pages. En 1957, celle de M. B. Hasselrot, *Études sur la formation diminutive dans les langues romanes*, Uppsala, Lundequistska, 1 vol., 344 p. A côté d'elles il convient de mentionner pour mémoire le bel article de J. Vendryes sur *le suffixe -is en français* recueilli en 1946 dans *Les Études romanes dédiées à Mario Roques...* (p. 103-110) et les très utiles observations de M. H. Marchand dans *Esquisse d'une description des principales alternances dérivatives dans le français d'aujourd'hui* (*Studia Linguistica*, V, 1951, p. 95-112).

Un élargissement simple d'une base s'opère de l'avant au moyen des préfixes (*bloquer* > *débloquer ; sentir* > *pressentir*) et de l'arrière au moyen des suffixes (*rente* > *rentier, rentable ; *livr-* > *livreur*). Les préfixes en général et les suffixes verbaux expressifs (*-ass-*, *-ot-*, etc.) sont des éléments autonomes sans fonction morphologique propre ; il [*ag*]*grandit... il rêv*[*ass*]*ait* s'analysent exactement comme *il grandit, il rêvait*. Les autres suffixes sont au contraire des marques d'espèces et portent les différents morphèmes (de nombre, de genre, de personne) requis par les emplois qu'on fait des mots obtenus à partir des bases. Les parasynthétiques représentent un cas particulier d'élargissement double, de l'avant et de l'arrière. Ils se distribuent eux-mêmes en deux séries selon que le dérivé sera tenu pour une première élaboration de la base (*table* > *attabler ; clenche* > *enclencher ; vache* > *avachir*) ou pour une élaboration seconde ayant pour base la première (*attablement, enclenchement, avachissement*).

Des mots tels que *le rire, un clos, le pendant, le manque, la passe* illustrent le second procédé de formation : ils fixent tous une base. Mais tandis que les trois premiers sont la transposition pure et simple dans l'espèce du nom de formes verbales existantes, aptes à certains emplois dans le discours, les deux autres dégagent, ou même créent si l'on préfère, la base qu'ils fixent. Depuis G. Paris tout le monde voit dans les mots du type *la casse, la bouffe, la flâne, le manque,* etc. un radical extrait des formes 1, 2, 3 et 6 de l'indicatif présent. Ce qui suscite d'abord l'intérêt dans ces déverbaux, c'est la liberté d'invention dont ils témoignent. Toutefois, celle-ci ne s'exerce à l'aise que dans le cadre des verbes du premier groupe. Lorsqu'on classe les conjugaisons en prenant pour critère leur productivité, on opposera donc la première à toutes les autres par son aptitude à fournir des substantifs déverbaux. Du fait de sa structure, la seconde ne se prête pas à un tel mode de production. Toute forme issue d'elle à partir du radical réduit en *-i* se confond avec un dérivé impropre fixant comme base le participe passé (*le fini*) et on ne voit pas que le radical élargi en *-iss* soit productif. Cette construction étant ainsi limitée en français, elle n'en demeure pas moins originale et fort curieuse en tant qu'indice d'une tendance à créer des formes lexicales qui symbolisent le verbe dans l'entier de son signe [1]. Le verbe est en effet un signe à signi-

1. Vu le moment précoce où ces déverbaux apparaissent, il n'est pas question de les considérer comme les substituts d'infinitifs substantivés. Tout au plus peut-on dire que leur série s'est singulièrement enrichie à partir de l'époque où l'amuissement définitif de

fiants multiples et aucun de ceux-ci — même l'infinitif[1] — n'a le privilège de représenter le lexème verbal. Les dérivés postverbaux du type *le manque, la passe* répondent au besoin de dégager des séries modales et temporelles un radical pur. S'ils n'y parviennent pas, c'est que par un mouvement inéluctable leur qualité de substantifs les entraîne dans la plupart des cas à symboliser l'effet ou la conséquence d'un procès (*la frappe* d'une médaille, *la taille* d'un arbre) autant que le procès lui-même. Seule une périphrase est apte à évoquer le lexème verbal dans sa valeur la plus abstraite de concept.

2. *Les effets* de ces constructions sont doubles. Tandis qu'un certain nombre de dérivés demeurent dans l'espèce à laquelle appartenaient leurs bases (*rente* > *rentier; plume* > *plumon*), les autres s'insèrent dans une espèce différente. C'est le cas, en général, des parasynthétiques, des dérivés à suffixe (*grace* > *gracieux* > *gracieuseté*), des dérivés impropres et notamment des postverbaux. On signale en passant que ces transferts mériteraient d'être interprétés d'un point de vue statistique. Ils aboutissent en effet à accroître le nombre des unités lexicales qui composent les espèces. Or le total des bases nominales simples et celui des bases verbales primitives étaient vraisemblablement loin d'être égaux en ancien français. Les dérivations accompagnées d'un changement d'espèce ont dû réduire à la longue cette disproportion initiale ; peut-être même en ont-elles créé une inverse. Mais dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible d'évaluer — même approximativement — ces rapports. Les machines nous y aideront tôt ou tard. Nous serions toutefois moins asservis à elles si les éditeurs de textes anciens avaient pris la peine de calculer pour

l'*r* final dans les verbes du premier groupe a interdit de faire passer l'infinitif dans l'espèce du nom : *l'aimer* se confondant avec *l'aimé*.

1. Il est inexact de prétendre que ce mode symbolise le verbe et en évoque le « contenu » sous valeur de concept. Morphologiquement l'infinitif se définit, comme toute autre forme du verbe, par une marque désinentielle et par un certain nombre d'emplois possibles dans des types de phrase donnés. Quant au « sens », un infinitif en emploi (c.-à-d. non isolé artificiellement comme dans les dictionnaires) évoque toujours un procès déterminé et actualisé. Dans *je le vois* (ou *voyais*) *partir*, l'agent de l'action est exprimé et la marque de son époque est indiquée par le verbe support ; *partir* est une variante de *qui part* ou de *qui partait*. Dans *partir c'est mourrir un peu*, ni l'agent ni l'époque ne sont « indéterminés », comme on dit ; ils sont généralisés, ce qui n'est pas du tout la même chose.

chacun la relation de fréquence entre les bases et les dérivés. Les stylisticiens ont fait là-dessus quelques sondages; mais cette méthode empirique a des inconvénients et les conclusions qu'ils en tirent ont une valeur restreinte, alors que la dérivation pose des problèmes plus larges.

3. Le meilleur *classement* de ces figures est sans aucun doute celui qui tient compte des incidences grammaticales de la dérivation. L'*Historische Grammatik des französische Sprache*, t. II, de Meyer-Luekbe en propose un modèle qui demeure excellent. En revanche leur *interprétation* n'a pas été jusqu'ici l'objet d'exposés satisfaisants. A ce niveau, ni les valeurs étymologiques des suffixes ni leur rendement ne fournissent de bons critères. On ne peut plus songer d'autre part à caractériser ces figures par référence à des notions et à des nuances hautement abstraites suivant les procédés de l'ancienne sémantique. Quant aux critères tirés du goût, ils n'ont jamais qu'une pertinence limitée et seconde. Dans le domaine de la poétique, les valeurs de style que nous conférons à un phonème ou à une alliance de phonèmes dépendent de la place que ceux-ci occupent dans un système. Elles ne s'attachent pas à un élément en soi, isolé, mais à un élément *en situation* parmi d'autres. Les vers de Racine que nous jugeons les plus harmonieux ne sont sans doute pas ceux que les contemporains du poète estimaient les mieux venus ; c'est que le système phonologique du français de Paris, au XVIIe siècle, était fort différent de celui qui nous est familier. Il en va de même dans le domaine qui nous occupe. A. François, à propos du suffixe *-ance*, observe à juste titre qu'un écrivain du XIIe ou du XIIIe siècle ne tirait sûrement pas de cette « pédale » les résonances auxquelles un lettré moderne est sensible. Cela ne veut pas dire que ce suffixe (ainsi que d'autres) ne se prêtent pas à des commentaires de style ; mais les appréciations de ce genre, pour être efficaces, doivent satisfaire également à des données linguistiques générales et à des données historiques. On tiendra, par exemple, qu'un dérivé à suffixe est toujours morphologiquement *marqué* par rapport à sa base quand il fait couple avec elle. Du fait de cette marque il a chance de prendre une valeur expressive ou affective : c'est ainsi que *souvenance*, *oubliance* dépassent souvent en effet de style, *souvenir* et *oubli*. Un écart analogue séparait peut-être *espérance* d'*espoir*, au XVIIe siècle. Toutefois, comme *espoir* entrait dans nombre de locutions verbales et que la valeur « théologique » très vivace d'*espérance* donnait à ce dérivé une impulsion non négligeable, on peut conjecturer que la marque du suffixe *-ance* se

trouvait, ici, presque neutralisée. A notre avis, le charme du vers que Corneille met dans la bouche de l'Infante :

Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir

résulte à la fois du fait qu'*espérance-espoir* sont une variation sur un même radical et du fait que les deux éléments de ce couple s'opposent par leur genre. A quoi il faudrait ajouter que la structure rythmique de l'alexandrin imposait l'emploi de ces deux termes et probablement la place du dérivé à l'hémistiche [1]. Mais en d'autres cas c'est le dérivé à suffixe qui représente le terme « neutre ». En français commun *la flânerie* a une réplique dans *la flâne*. Or ce mot appartient à une série de déverbaux qui ont un caractère franchement familier, voire vulgaire : *la casse, la bouffe*. Il en résulte qu'ici c'est le déverbal, non marqué morphologiquement, qui prend une valeur expressive. Aussi bien Aragon, évoquant un dimanche dans les quartiers périphériques de Paris, parle-t-il de *la flâne des ouvriers* ; il suggère par là, à propos, ce qui entre de gêne, de maladresse et presque de scrupule dans le repos d'hommes sur qui pèsent, le reste de la semaine, de lourdes fatigues physiques. Au reste l'étude de ces valeurs, quoi qu'on dise, relève de l'esthétique plus que de la linguistique. Cette dernière, toutefois, permet seule de dégager et de définir les conditions qui permettent au goût de s'exercer.

4. Ainsi, avant d'aborder l'examen des effets de sens, on se souviendra des conditions générales auxquelles sont soumis la formation et l'emploi

1. Cf. C. Th. Gossen, dont l'étude qui a pour titre ce vers du *Cid* a paru en 1955 dans la *Zeitschrift f. Romanische Philologie*, t. 71, p. 337-364. De la riche documentation réunie dans cet article il ressort à l'évidence que si des lexicologues ont bien cherché à établir une distinction entre ces deux termes leurs tentatives sont demeurées vaines en somme. A supposer qu'un écrivain voulût tenir compte des nuances qu'ils dégagent, il lui serait impossible de les respecter *constamment* : en nombre de cas la langue y ferait obstacle. Si séduisante que soit l'interprétation des mots *espoir-espérance* avancée par M. C.-Th. Gossen à propos du texte de Corneille, les seules exigences de la métrique nous retiennent d'adhérer complètement à elle. N'est-ce pas la métrique qui justifie l'alternance de ces deux termes dans *Clitandre*, V, 2 :

Amants les mieux payés de votre longue peine,
Vous de qui l'espérance est la moins incertaine,
Et qui vous figurez, après tant de longueurs,
Avoir droit sur les corps dont vous tenez les cœurs,
En est-il parmi vous de qui l'âme contente
Goûte plus de plaisir que moi dans son attente ?
En est-il parmi vous de qui l'heur à venir
D'un espoir mieux fondé se puisse entretenir ?

des dérivés. Tout dérivé, quel qu'il soit, traduit un besoin d'économie puisqu'il épargne de recourir à une périphrase. Mais ce besoin ne se fait pas sentir *spontanément* ; il est lui-même l'effet d'une cause, et celle-ci se trouve dans des circonstances concrètes.

Un signe linguistique se définit à la fois par le rapport qu'il entretient avec une situation à laquelle il répond et par sa place au sein du système morphologique auquel il s'intègre. En ce qui concerne le premier rapport, on peut dire que, en général, le signe répond à la situation dans son entier. Toutes ses virtualités d'emploi sont donc données en même temps qu'il entre dans la langue. Les sémanticiens se donnent beaucoup de mal pour expliquer les passages du « sens concret » au « sens figuré ». Il en va de leurs analyses sur ce point comme des artifices logiques d'une sémantique où les « sens » et les « signifiés » sont traités comme des êtres de raison ; elles sont vaines parce qu'elles s'appliquent à un problème qui ne se pose pas. Du jour où le mot *rail* a été adopté comme terme technique par le français il s'est révélé apte à figurer dans tous les contextes qui évoquent ce que suggère la vue de deux lignes inexorablement parallèles. Toutefois une situation peut être assez complexe pour qu'un signe de base simple ne soit pas capable de répondre à elle dans son entier. La dérivation est alors mise à profit en vue de dénoter tel ou tel de ses éléments constituants. On détermine ainsi parmi les suffixes ceux qui ont un rôle *orienteur* par effet d'analyse. A cette catégorie appartiennent par exemple *-eur*, *-ure*, *-ée* qui renvoient respectivement à l'agent indifférencié d'un procès, à l'effet ou au résultat d'une action, à ce qui meuble un contenant ou un laps de durée entre deux limites. Quand des lexicalisations ne s'y opposent pas, le signe de base et ses dérivés constituent des microsystèmes complets (*graver-graveur-gravure*). Plus souvent on ne rencontre que des systèmes brisés, soit que le besoin ne s'impose pas de dégager tous les éléments de la situation, soit que chacun des dérivés ne réponde qu'à *une* valeur d'emploi particulière du signe :

Couper { 1 *coupeur* — zéro (ou *la coupe*)
2 zéro — *coupure*

Les dérivés orienteurs sont comme des satellites du signe de base ; ils gravitent autour de lui [1].

1. La situation peut être constituée dans certains cas par l'attitude particulière que nous prenons en face de ce à quoi correspond le signe, par un jugement de valeur que nous

Quant au rapport qui relie le signe au système, on se souviendra qu'un signe prend une face signifiante dans des conditions qui varient d'un idiome à l'autre. Il s'accommode donc forcément à une structure préétablie qui ne laisse libre cours ni à la faculté d'invention, ni à la fantaisie de l'emploi. Là où, par exemple, les verbes et les noms (substantifs-adjectifs) constituent deux domaines morphologiques bien différenciés, un signe entrera dans l'un ou dans l'autre; les circonstances décidant du sens de l'infléchissement. Rien, à priori, n'empêche qu'un signe prenne d'emblée deux signifiants et le français, dans son état le plus ancien, possède de nombreux signifiants couplés (*vergoigne-vergoigner*). Mais dans beaucoup d'autres cas le signe n'adopte d'abord qu'un signifiant (*schlinguer, jeep, radar*), ce qui entraîne un déséquilibre dans la proportion des bases verbales et des bases nominales.

Parce que le français possède un nom et un verbe, nous concluons *à postériori* que l'environnement non linguistique se répartit objectivement en substances, qualités et procès. Mais nombre de signes sont au départ tout à fait indifférenciés de ce point de vue, comme l'est au fond elle-même la situation à laquelle ils répondent. Il n'y a rien dans « *la course* » qui ne se retrouve dans « *courir* » et réciproquement. C'est donc encore une fois le hasard d'un premier emploi qui pousse le signe dans une espèce ou dans une autre. Or l'existence d'espèces strictement grammaticalisées engendre une astreinte fort gênante. Elle condamne un signifiant à assumer en tout et pour tout les fonctions de l'espèce à laquelle il appartient. Situation morphologique et syntaxique embarrassante que les constructions, arrivant à point, permettent de tourner. Suffixes nominaux et déverbation autorisent un signe à fonctionner désormais dans n'importe quel type de phrase sous la forme que ce type requiert. Les figures utilisées à cette fin n'ont aucune valeur sémantique ou stylistique primaire. Elles sont d'abord des *procédés de transposition*. S'il leur arrive de prendre de surcroît valeur de style, c'est secondairement, par suite d'une particularité à l'intérieur d'une série elle-même dénuée de toute valeur

portons sur elle. Le suffixe orienteur renvoie alors à cette opinion. C'est, classiquement, le cas de *-ard* (*chauffard, traînard*) ; c'est parfois, celui de *-isme*. Hyde de Neuville dans une lettre à Dupont de Nemours, justifie l'emploi de ce suffixe ; écrivant *le philosophisme*, il ajoute : « *Je dis philosophisme parce que je sais établir la différence entre la vraie philosophie et la fausse.* » Près de quinze ans après (1830) c'est dans le même sentiment qu'Alphonse de Herbelot exprime de vives appréhensions à l'égard du « *moscovitisme* ». Et, en 1829, il écrivait à Montalembert : « *Riez de ceux qui vous appellent globiste et idéologue.* »

stylistique. Étant de règle qu'à un adjectif en *-eux* corresponde un substantif dérivé en *-osité* (*fastuosité, générosité, sérosité*), une infraction à cette correspondance conférera au mot qui l'illustre (*gracieuseté*) une couleur singulière.

En ce domaine le français est à la fois desservi et servi par le jeu qui règne dans ce système de transpositions. Il propose souvent des doutes mais il favorise aussi chez les sujets parlants l'exercice de leur liberté de choix et permet, par d'heureuses lexicalisations, de différencier les valeurs d'un signe large. Ainsi, à l'heure actuelle, le français ayant dû abandonner la figure élégante [1] qui consistait à substantiver les infinitifs, crée des noms verbaux au moyen de suffixes ou bien en usant de la déverbation. Le second de ces procédés a, morphologiquement et stylistiquement, une particularité qui en limite l'extension. Mais la substantivation d'un verbe au moyen d'un suffixe ne va pas sans poser des problèmes, ceux-ci naissant d'un excès de biens. Entre *-ée* (*la perchée des oiseaux*), *-age* (*habillage, mansardage, ravaudage...*), *-ation* (*castration, défenestration*), *-ment* (*habillement, pillement*) lequel choisir ? L'ancien et le moyen français les ont tous essayés à tour de rôle. De ces tentatives la langue commune a retenu tantôt l'un tantôt l'autre. C'est à partir de ces solutions arbitraires (dont le bilan n'est même pas encore dressé) que le français moderne doit régler sa propre conduite. Il est des cas où une lexicalisation précoce impose de recourir à un procédé qui reste libre : celle de *manquement* (défaillance, faute par non-faire) a favorisé l'emploi de *le manque* [2]. De même *le parlage* (V. Hugo), le *fermement* (des yeux) sont conditionnés par l'existence de *parlement* et de *fermage*. Ailleurs c'est une raison d'euphonie qui justifie qu'on ait recours à tel suffixe : à partir *d'enrager*, *l'enragement* (E. Zola) est préférable à un disgracieux **enrageage*. Mais très

1. Cette figure est réputée « courante » en ancien et en moyen français. Il faudrait préciser « courante dans la langue littéraire châtiée », car pour peu qu'on en cherche des exemples dans des textes qui reflètent un usage familier ou populaire on en rencontre très peu. Cette construction était selon toute vraisemblance une élégance de style. Peut-être traduisait-elle aussi une réaction instinctive contre l'inconvénient que comporte en français la surabondance des suffixes transpositeurs. Il conviendrait de chercher dans les textes du XIVe et du XVe siècle où l'emploi des suffixes dénominaux se développe considérablement si, en contrepartie, celui des infinitifs substantivés ne décroît pas d'autant.

2. *Manquement* se rencontre toutefois dans la valeur de *manque*. On lit dans les mémoires sur son émigration rédigés par l'abbé de Fabry entre 1802 et 1823 : « *Le jeune comte de Lautrec s'était marié sans consulter sa respectable mère, qui avait bien de la peine à lui pardonner ce manquement de respect.* »

souvent les quatre voies (ou du moins deux d'entre elles *-ée* n'étant plus en course et *-ation* ayant un statut à part) demeurent ouvertes et offrent au signifiant dérivé des perspectives égales. Si le choix de *-ment* par Hugo (*le dernier brûlement des sorciers...*), si celui de *-age* par Mérimée (*le grugeage*), par Mad. du Deffand (*le style sans tortillage*), par Léautaud (*le ratage de l'affaire du sénat*) nous semblent naturels, c'est que nous sommes placés en face d'eux. Mais mettons-nous par imagination dans la nécessité de créer un dérivé à partir de *buter*, *repatrier*, *emmener*, *bousculer*, *envoler*, *planer*, qui peut prédire que nous choisirons les solutions retenues par Mad. du Deffand (*repatriage*), par E. de Goncourt (*butement*, *planement*), par A. Gide (*bousculement*, *emmènement*), par Léautaud (*l'envolement d'une maîtresse*)[1] ? Et, bien entendu, la « sémantique » n'est dans tous ces cas d'aucun secours.

Cette richesse, cause de gêne, a cependant d'heureuses contreparties lorsqu'elle permet de caractériser deux situations distinctes confondues sous l'unicité d'un signifiant verbal. *Arrachage* et *arrachement* différencient à propos une extraction (*arrachage d'une dent*, *des pommes de terre*) et une réparation douloureuse. On serait mal venu de parler ici d'une « nuance », quand il s'agit d'une discrimination lexicale.

Le style retrouve ses droits quand une construction répond à la volonté de ne pas se servir d'un signifiant déjà existant et disponible. Cela se produit dans deux cas. Aragon nous fournissait plus haut un exemple du premier. L'autre consiste par voie de néologie, à renouveler un dérivé au moyen d'une substitution de suffixe. Hugo, mais surtout les Goncourt et leurs disciples utilisent résolument ce procédé et en poussent l'emploi jusqu'au tic : *épluchement*, *essayement*, *hantement*, *déformement* doublent ainsi *épluchage*, *essayage*, *hantise*, *déformation*. Mais dans la série suivante : *déséquilibrement* (↔ *déséquilibre*, chez E. de Goncourt), *pardonnement* (A. Daudet ↔ *pardon*), *râlement* (Th. Gauthier ↔ *râle*), *réconfortement* (E. de Goncourt ↔ *réconfort*), *reflètement* (id. ↔ *reflet*), *retardement* (Mad. du Deffand ↔ *retard*), il ne s'agit plus d'un jeu gratuit. A notre sens, ces néologismes, replacés dans leur contexte, traduisent le besoin d'évoquer explicitement une action verbale en tant que telle. Leur création s'explique

1. Ajouter : *dansage* (J. Giono), *déshéritage* (id.), *épousage* (J. de Goncourt), *étriquage* (id.), *les ferrages* (P. Gascar), *feuilletage* (A. Daudet), *recousage* (E. de Goncourt), etc. Pour le suffixe *-ment* : *le décrochement d'une feuille* (F. Ramuz), *le brillement des yeux* (J. Giono), *le creusement de l'infiniment grand* (E. de Goncourt), *le désemparement de l'amour* (comtesse Greffuhle), *l'endormement des grands arbres* (R. Rolland), etc.

par le fait que, en vertu d'un mouvement naturel, les déverbaux, comme les infinitifs substantivés, se fixent très tôt dans des emplois où ils dénotent le *résultat* d'une action, *l'effet* d'un état plutôt que l'action ou l'état eux-mêmes [1]. En théorie, la création de ces signifiants dérivés nouveaux se justifie donc très bien. Elle a cependant un défaut assez grave, celui de plier ces figures à des fins qui ne sont pas du tout les leurs. En disant que les suffixes *-age*, *-ment*, *-ation* permettent d'utiliser un signe originellement verbal dans des phrases qui requièrent, du fait de leur structure, la présence d'un substantif, nous faisions état en effet d'une nécessité de *syntaxe* et nullement d'une exigence d'ordre mental ou représentatif. Dix fois sur dix un dérivé correspond, en emploi, à une forme verbale personnelle, donc déterminée, actualisée ; à l'inverse on ne ressent jamais le besoin de substituer un dérivé à un infinitif en emploi. Cela signifie que si, d'aventure, nous voulons traduire en français l'action ou l'état en tant que tels, sous valeur abstraite de concept, nous ne disposons en fait de moyen, que de la périphrase *le fait de + infinitif*. Pour louable que soit la tentative des écrivains auxquels nous avons emprunté les exemples cités en dernier lieu, elle se solde donc en définitive par un échec. Au regard de ce que ces auteurs ont voulu leur faire dire, les mots en question sont des monstres.

5. Nous avons en passant indiqué quelques recherches auxquelles se prêtent encore les mots construits. On doit dire que celles-ci sont grandement facilitées par l'existence du *FEW* dont la richesse dans ce domaine est considérable à partir du tome III. Mais la consultation de cet ouvrage ne dispense pas du dépouillement systématique des textes, qui demeure la première tâche et la plus urgente à accomplir. Pour finir, il nous semble que lors des travaux qui prépareront le Dictionnaire général dont M. P. Imbs assume l'entreprise, les mots construits pourraient servir aussi

1. Aucun des infinitifs substantivés que conserve le français n'a plus de valeur verbale à proprement parler. *Le savoir* évoque une somme de connaissances comme *le manger*, *le boire* de la nourriture et de la boisson. D'où le caractère extrêmement artificiel et presque étranger des infinitifs à valeur verbale employés par les philosophes (*le prendre*, *le voir*) ridiculement limités d'ailleurs aux groupes en *-ir*, *-oir* et *-re*, puisque phonétiquement **le téléphoner*, **l'appeler* sont impossibles inclinant tout de suite ceux qui entendraient ces formes à les interpréter comme des participes : celui à qui on a téléphoné, celui qui a été appelé. Il en va de même des déverbaux : *la casse* évoque autant les débris de verre ou de porcelaine que l'action elle-même de briser ou de démonter.

à élaborer une doctrine raisonnable de *la définition*. M. P. Imbs vient de souligner, fort à propos, la part que celle-ci occupe dans un article de lexicologie [1]. La sémantique traditionnelle, trop préoccupée de concepts, de notions, de nuances, admettait qu'il y eût des « sens simples » et des « sens complexes ». Il y aura lieu, sûrement, de faire un tri sévère dans tout cet appareil logique qui ne satisfait plus aujourd'hui ni les linguistes ni les psychologues. La dérivation, qu'elle s'opère au moyen de préfixes ou de suffixes, est une figure qui ne préjuge en rien de la « complexité » des sens. Seule, une double référence aux situations et au système morphologico-syntaxique permet de distinguer entre les préfixes ceux qui dégagent un élément objectif commun à plusieurs situations (ex. Dé-/Dés- dans *désarmer*, *débloquer*, *décroître*) et ceux qui, par synthèse, économisent simplement une construction analytique encombrante (ex. *En-/Em-* dans *encorné*, *enmentonez*, glosant *mentatus* dans *AALMA*, B. N. latin 13032, *entalenté*), la situation qu'ils évoquent étant aussi peu complexe que possible. De ce point de vue, non seulement les définitions des mots construits sont à réviser mais il conviendra de réfléchir aussi à la place que ces mots devront occuper dans le Dictionnaire. Ni Littré, ni Hatzfeld-Darmesteter, ni Robert ni l'Académie n'ont de doctrine cohérente sur ce point. Au moment où les linguistes expérimentent une méthode de description nouvelle en morphologie et en syntaxe, et pendant que les lexicologues critiquent non sans raison les principes d'une sémantique perdue dans les nuages, il n'est peut-être pas inutile d'attirer l'attention des uns et des autres sur cette classe de mots un peu délaissée jusqu'ici; ne serait-ce que pour la soustraire aux commentaires anecdotiques et aux jugements de valeur subjectifs qui pèsent un peu trop lourdement sur elle.

R.-Léon WAGNER.

1. Cf. P. Imbs, *Au seuil de la lexicographie*, in *Cahiers de Lexicologie*, Didier, 2, 1960; ce qui a trait à la définition se lit p. 9-16.